



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 4 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué le vendredi 21 mars 2025, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le vendredi 4 avril 2025 à 18 h 30 pour la préséance et à 18 h 53 pour l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Jérémie GIULIANO, Maire.

À l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :

Présents : MM. Jérémie **GIULIANO** - Alain **ALBERTI** - Christian **BENTOUMI** - Laurence **BERLEMONT** - Gisèle **CONFORTI-PERNEY** - Steve **COURDOUAN** - Jean **CULINATI** - Géraldine **DUDON** - Anaïs **DUFEUX** - Max **FABRE** - Marie-Sylvie **GROVER** - Julien **LASSAUQUE** - Christian **LEFEVRE** - Michel **MAUREL** - Luc **PERNEY** - Corinne **RINAUDO** - Josiane **VILAIN**.

Représentés : MM. - Colette **ALEXANDRE** représentée par Marie-Sylvie **GROVER** - Sophie **ARGOUARC'H** représentée par Jérémie **GIULIANO** - Anastasia **BRENGUIER** représentée par Luc **PERNEY** - Jeanne **CAVALLARO** représentée par Christian **BENTOUMI** - Franck **JAMAIN** représenté par Jean **CULINATI** - Colette **LAIRE** représentée par Corinne **RINAUDO** - Georges **AYMONIN** représenté par Josiane **VILAIN**.

Absents : MM. Patrick **FALANTIN** - Norbert **GIRAUD** - Olivier **BARALE**.

Soit 16 présents, 7 absents ayant donné pouvoir, 3 absents, soit 24 votants.

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, si vous le voulez bien, nous pouvons commencer la préséance du Conseil municipal.

Depuis le dernier Conseil municipal, comprenant le débat d'orientations budgétaires, l'actualité a été assez riche en termes d'action municipale.

Je reviens notamment sur le programme national « Villages d'avenir », dont nous bénéficions. La Banque des Territoires finance une étude nationale et verse une subvention de 10 000 € pour la faire à l'échelle du Val. Nous avons voté un projet politique à travers notre PLU l'été dernier, et l'objectif est d'avoir une ingénierie territoriale pour mettre en place les différents projets, pour travailler sur la redynamisation de la commune du Val et sur les aspects économiques, ainsi que la façon dont nous imaginerons la programmation de l'habitat et des installations telles que les équipements sportifs ou la salle des fêtes. L'idée est d'avoir un plan pluriannuel d'investissement qui permettra de dérouler ce programme de « Villages d'avenir » sur les 10 ou 15 ans à venir pour la commune du Val.

Nous avons lancé l'ouverture. Nous sommes accompagnés par l'AUDAT VAR, qui est une agence d'aménagement basée à Toulon. Historiquement, elle est plutôt basée sur le sud du département, mais elle travaille sur l'ensemble du Var. Un premier COPIL va avoir lieu, pour lequel tous les élus recevront une invitation. Il permettra d'avoir un premier rapport de curiosité, avec les premières actions qui seront testées sur la mise en place. L'objectif est d'écrire un programme sur un document

d'environ 100 pages, voire un peu plus, avec toutes ces actions et un phasage dans le temps qui nous permettra ensuite, en tant qu'élus, de mieux prendre des orientations et des décisions à partir de cette analyse technique de la vision que nous avons déjà dessinée à l'échelle du PLU et que nous devons à présent mettre en pratique. Il s'agit donc de rendre cela plus opérationnel.

Trois COPIL auront lieu, et je souhaiterais que le dernier soit public afin de partager la présentation. Un panel d'habitants sera interrogé par cette agence pour questionner les ouvertures. Évidemment, ils reprennent tous les travaux que nous avions faits avec Imma Terra sur la raison d'être. Tout cela servira également pour alimenter ce travail qui s'annonce important sur les mois à venir, l'objectif étant d'avoir un rendu final avant l'été.

Ensuite, nous lancerons les travaux pour la salle des fêtes, en concertation avec les associations, avec une maîtrise d'œuvre. L'objectif est d'avoir un permis de construire et la version finale du projet à la fin du mandat, comme nous l'avions dit. Des phases de réflexion seront menées avec les associations, comme nous l'avions commencé en début de mandat, afin de connaître les besoins et de consolider. Ce travail de réflexion suivra également le projet des travaux de la crèche, qui est mené par l'Agglomération Provence Verte, sur le terrain juste à côté, dont nous avions voté la rétrocession à l'Agglomération. Nous attendons les résultats du concours d'architectes pour voir le style architectural que nous choisirons de notre côté, afin d'avoir une vision globale, puisque cela concerne les deux bâtiments qui se trouveront dans cet espace, associés au jardin de pluie pour le bassin de rétention.

Par ailleurs, il y a eu deux éléments de la vie de la commune qui me semblent importants.

En premier lieu, nous avons eu des remontées d'habitants et en conseil d'école sur le problème de la circulation et de la cohabitation entre les parents qui ont déjà déposé leurs enfants et ceux qui les déposent à l'école. On voit qu'il existe deux comportements différents : à l'arrivée, tout le monde est prudent, mais au départ, tout le monde est un peu dangereux, ce qui engendre de gros problèmes de sécurité. La police municipale intervient, mais dans certains cas, elle ne le peut pas, comme cette semaine, lorsqu'elle a dû intervenir dans le centre du village où un camion s'était bloqué plutôt qu'aux écoles. D'ailleurs, nous sommes en recrutement d'un troisième agent de police municipale.

Nous avons décidé de mener une réflexion avec les parents d'élèves. Nous en avons parlé avec le Conseil municipal des enfants et avec les élus délégués à la Commission Enfance. L'idée serait de faire un échange avec les parents d'élèves, Madame la Directrice, des représentants élus du Conseil municipal, la police municipale, ainsi que les adjoints s'ils peuvent être présents. Nous ferons cela après les vacances, le mardi 29 avril, à 17 h 30, dans la salle du Conseil. Je vous indiquerai la date exacte. L'objectif est de mettre en place des « papis et mamies trafic ». Pour ma part, je souhaiterais l'ouvrir à tous, et pas uniquement aux grands-parents. Il s'agit de bénévoles qui viennent pour aider à faire traverser les personnes. Certains se sont déjà proposés bénévolement.

L'idée est donc de lancer cette dynamique avec les parents d'élèves afin de répondre au besoin de sécurisation. Nous avons déjà mis un piétonnier qui fonctionne bien, mais cela permettrait de renforcer le dispositif, de la même façon que nous renforçons certains de nos services, dont la médiathèque où des bénévoles interviennent. L'Espace Tourisme, qui est labellisé CIAP, bénéficie également de l'aide de nombreux Valois qui y viennent. Ici, l'idée serait de transposer cela à ce niveau. L'esprit « village » consiste également à ce que chacun puisse participer à la vie de la communauté.

D'autre part, nous avons eu une autre réclamation, qui a fait récemment l'objet d'un article dans *Var Matin*, au sujet de la sécurité de la route de Vins. D'ailleurs, cela concerne également la route de Barjols et celle de Carcès. Le Val étant un carrefour de départementales, cela pose forcément un problème. Je précise qu'il s'agit d'une route départementale et que, dans ce cas, la commune ne peut pas intervenir seule. Nous avons rendez-vous mardi prochain avec le Département pour mettre en place des actions d'aménagement sur la partie communale. Les dos-d'âne sont compliqués, puisque nous avons dû retirer celui que tout le monde nous demande de remettre sur la route de Vins parce qu'il

n'était pas conforme. Il a été enlevé lorsque la route a été refaite par l'ancienne municipalité, et il n'a jamais été remis parce qu'il faut respecter des distances par rapport au carrefour et aux courbes, ce qui n'est pas le cas de ce dos-d'âne, sachant qu'en cas d'accident, nous serions responsables.

En l'occurrence, ce qui est déplorable et choquant dans ce dernier accident qui s'est produit sur la route de Vins, c'est que la personne en cause a déjà provoqué un grave accident l'année dernière. La commune avait porté plainte contre cette personne, puisqu'elle avait causé des dégâts au niveau des Machottes et a terminé sa course au restaurant de la fontaine, fracassant toutes les barrières qui protègent la terrasse. Cette personne est déjà sous bracelet électronique. Elle est donc récidiviste.

Actuellement, des contrôles radar sont réalisés par la police municipale. Pour l'instant, il s'agit d'une phase pédagogique auprès des habitants, lesquels constituent les trois quarts des usagers de cette route. Nous sommes donc en train d'y travailler.

L'année dernière, nous avons acheté des radars pédagogiques, ce que nous avions voté au budget, et quatre d'entre eux seront installés sur les départementales. Cela nous permet, d'une part, de sensibiliser les usagers de la route et, de notre côté, d'avoir des statistiques puisque, lorsque le radar flashe, il enregistre l'heure et la vitesse. Cela nous permettra de mieux orienter les actions pour sécuriser. Je pense également au grand virage de la route de Carcès, où le Département avait repris le goudron pour l'adhérence, à notre demande. Cela nous permettra d'avoir une meilleure vision des comportements à cet endroit.

Nous devons donc éviter les dos-d'âne puisque, dans certains cas, on ne peut pas les mettre. Il faut savoir également que des associations sont spécialisées dans le retrait de ces dos-d'âne. Une jurisprudence commence à sortir, où une grande partie des dos-d'âne ne sont pas conformes.

Nous réfléchissons à des chicanes sur les parties communales où l'on est à 50 km/h ou moins. Nous devrons avoir ce débat. Nous le proposerons au Département, puis nous devrons en parler. Les chicanes sont faciles à installer et, de plus, on peut expérimenter. Par exemple, nous avons des grosses jardinières en béton que nous pourrions déjà poser à des endroits, notamment à la sortie du village, au niveau de la crèche, afin d'expérimenter ce dispositif. Ensuite, s'il s'avère que c'est le bon endroit, nous pourrons faire des aménagements plus durables, avec les trottoirs à reprendre, etc. Toutefois, il faut travailler cela avec le Département, puisque la route lui appartient.

C'étaient les deux actualités récentes sur lesquelles je voulais rebondir.

Par ailleurs, cette semaine était celle des médias. Les travaux de la toiture de l'école sont terminés, et BFM TV est venue hier, suite à un article de *Var Martin*, pour faire un reportage sur la transformation de l'école. Je rappelle que nous l'avons désimperméabilisée et isolée, puis nous avons refait la partie énergétique. Maintenant, il s'agit de la production d'énergie et de la plantation d'arbres.

D'autre part, ce matin, dans le cadre du CCAS, nous avons accueilli le minibus d'UFOLEP, qui propose des activités sportives sur 10 communes de notre agglomération, pour l'instant. Je sais que *Var Matin* et *France 3* étaient également présents pour faire un reportage à ce sujet.

Nous avons aussi un grand évènement, dans la continuité de ce que nous ferons ce soir : hier, le CCAS s'est réuni pour voter son budget prévisionnel, qui s'élève tout de même à 43 000 €, ce qui n'est pas rien pour une commune de notre strate, avec une activité assez importante. D'ailleurs, je pense que nous pourrions envoyer le tableau comprenant toutes les actions à tous les élus. En effet, on voit le CCAS sur l'aide aux personnes en difficultés financières et sociales, mais cela concerne également les personnes isolées et le bien-vivre ensemble. De nombreuses activités gratuites sont proposées, parfois avec des voyages à la journée. Par exemple, en cette année « Marcel Pagnol », une sortie est proposée le 14 mai, laquelle est ouverte à tous les habitants, l'idée étant également de leur permettre de se voir et d'échanger.

Voilà les éléments depuis le dernier Conseil.

Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal du 4 avril 2025, en commençant par procéder à l'appel.

(*Monsieur le Maire procède à l'appel nominal.*)

Le quorum est atteint. Je vous propose de nommer Madame Anaïs DUFEX en tant que secrétaire de séance. Si tout le monde est d'accord, je vous remercie.

Nous attaquons un Conseil municipal qui, initialement, portait sur 12 délibérations, mais vous avez un ajout sur table, avec une délibération concernant la convention de mise à disposition de sites de compostage au sein d'un espace public. Il s'agit d'installer des composteurs tels que ceux que nous avons déjà aux HLM. Nous avons été parmi les premiers à le faire, et le but de cette convention est d'en installer d'autres, notamment dans le secteur des Grandes Aires.

Êtes-vous tous d'accord pour ajouter cette délibération ?

(*Approuvé à l'unanimité.*)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Délibération n° 2025-016 Participation communale aux frais d'abonnements aux transports scolaires de l'année 2025/2026

Mme DUDON.- La délibération n° 2024/043 fixant la participation communale aux frais d'abonnement aux transports scolaires doit être revotée suite à une décision de la Région, dans le cadre de sa politique tarifaire solidaire, consistant à élargir le nombre d'ayants droit à des tarifs préférentiels en augmentant le seuil du quotient familial qui, bien entendu, reste la condition pour que les familles puissent bénéficier de ces tarifs.

Auparavant, le quotient familial devait être inférieur ou égal à 710 €. Aujourd'hui, il doit être inférieur ou égal à 800 €.

Les montants des participations communales aux abonnements ne changent pas, à savoir qu'à compter de l'année scolaire 2025-2026 :

- La participation communale pour l'abonnement Mouv'enbus (réseau Agglomération Provence Verte), d'un montant de 110 € pour les élèves du collège demi-pensionnaires, du lycée demi-pensionnaires et les étudiants jusqu'à 26 ans, s'élève à 25 € ;
- La participation communale pour l'abonnement Pass Zou Études (réseau Région PACA), d'un montant de 90 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 €, pour les élèves du collège, du lycée et les étudiants jusqu'à 26 ans, s'élève à 10 €.

Par ailleurs, les remboursements intercommunaux et communaux seront effectués sur la base d'un seul abonnement par ayant droit et par an, et le cumul des participations communales et intercommunales ne pourra être supérieur au montant de l'abonnement réglé par la famille.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir arrêter le montant des participations accordées aux familles par la commune à compter de la rentrée 2025/2026.

M. le Maire.- Merci. Avez-vous des questions sur cette délibération ?

S'il n'y en a pas, je la soumets au vote.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

CONVENTIONS

2 – Délibération n° 2025-017 Mise en place d'une convention de vente de services touristiques avec l'association communale « La Valoise de Pêche » pour la vente de la carte de pêche à l'Espace Tourisme et Découverte

M. le Maire.- Aujourd’hui, l’association vend directement la carte de pêche. Elle passe également par un commerce de la commune du Val, mais elle souhaiterait plutôt pouvoir bénéficier d’un point de vente dans notre Espace Tourisme.

L’année dernière, quand nous avons lancé la réunion des acteurs du tourisme, nous avons mis en avant un point touristique du Val et du cadre de vie avec le sentier de l’eau, et nous avions également lancé la micro-pisciculture à côté du vieux lavoir. Nous avions sollicité l’association, puisque nous avons développé un parcours de pêche au niveau de la Ribeirote, entre le pont rouge et les Cognets, lequel fonctionne bien. L’idée serait donc d’avoir une offre supplémentaire de notre Espace Tourisme, notamment pour les camping-caristes ou les personnes qui viendraient en gîte et qui voudraient acheter le permis, ainsi que pour les familles valoises.

L’objectif était de faire cette proposition, sachant que nous pouvons le faire dans le cadre de notre régie, puisque nous faisons déjà des ventes de produits comme les repas festifs, les entrées de musées, les visites guidées, les gobelets non restitués, la vente de billets de spectacle, des activités de loisirs et le dépôt-vente de produits artisanaux.

Il vous est donc demandé d’autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente la carte pêche à l’Espace Tourisme et Découverte, au moyen d’une convention approuvée par la commune, d’une part, et par l’association communale « La Valoise de Pêche », d’autre part.

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

S’il n’y en a pas, nous passons au vote.

(Approuvée à l’unanimité.)

3 – Délibération n° 2025-018 Convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour le développement de la lecture publique

M. BENTOUMI.- Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu la délibération n° 22-225 du 5 mai 2022 relative au Schéma Départemental de Lecture Publique (SDLP) 2022-2026, définissant les principes et les conventions ;

Monsieur le Maire rappelle que la lecture publique et l'accès équitable à la culture et au savoir sont des enjeux fondamentaux pour le développement démocratique et social. Dans ce cadre, la bibliothèque municipale, en tant que service public, est au cœur de la politique culturelle et sociale de la collectivité. Son organisation et son fonctionnement relèvent de la responsabilité du Conseil municipal, sous la direction du Maire.

Monsieur le Maire présente le Schéma Départemental de Lecture Publique, qui manifeste la volonté de :

- Déployer un projet culturel et social dans tous les territoires et pour tous les publics ;
- Renforcer l’accompagnement des bibliothèques et des réseaux sur le territoire ;
- Améliorer la qualité des services offerts à la population et lutter contre la fracture numérique.

La présente convention vise à renforcer l'efficacité des services de la médiathèque départementale en précisant les modalités de son intervention et les conditions attendues au niveau local pour garantir un service public de qualité.

L'ensemble des services offerts par la médiathèque départementale du Var est accessible gratuitement aux communes membres de son réseau.

Le Conseil départemental s'engage à fournir à la collectivité signataire tous les services et prestations auxquels sa bibliothèque peut prétendre dans le cadre des objectifs fixés par la convention, notamment la mise à disposition de documents, de matériels et de soutiens nécessaires au développement de la lecture publique.

De son côté, la commune s'engage à mettre en place les conditions minimales requises pour le bon fonctionnement de sa bibliothèque.

M. le Maire.- Avez-vous des questions sur cette convention de partenariat ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

4 – Délibération n° 2025-019 Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association BILBOK 2025-2027

M. le Maire.- Je vois que les protagonistes sont présents dans le public.

Considérant la complémentarité des actions menées par la commune et l'association BILBOK dans le champ de l'éducation, les deux parties ont signé une première convention de partenariat couvrant la période 2018-2021, puis une deuxième pour la période 2022-2024.

En effet, la commune met en œuvre une politique d'éducation à destination de l'enfance et de la jeunesse, avec le soutien financier de la CAF du Var à travers différents partenariats (Contrat Enfance Jeunesse jusqu'en 2021, Conventions d'objectifs et de financement des prestations de service périscolaire et extrascolaire, Projet Éducatif de Territoire, Plan Mercredis, Convention Territoriale Globale depuis 2022). On pourrait y inclure la cantine à 1 €, qui est financée par l'État, même si c'est un peu différent.

Les actions communales sont essentiellement destinées au public des écoles primaires, soit les enfants âgés de 3 à 11 ans.

L'association BILBOK, qui est domiciliée sur notre commune et dont l'activité s'inscrit dans le champ de l'éducation populaire, participe à cette dynamique en proposant de manière complémentaire un lieu de rencontre, d'échange, d'information et de création culturelle plus spécialement orienté vers le public des adolescents de 11 à 17 ans et des jeunes adultes de 18 à 30 ans.

L'association organise également un accueil collectif de mineurs pour les jeunes de 11 à 13 ans et un espace jeune pour les 14/25 ans. Nous avons aussi un partenariat avec le CCAS qui a été voté hier soir.

Par le biais du renouvellement de cette convention, elles désirent maintenir et renforcer ce partenariat en l'inscrivant dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF du Var concernant le volet Enfance/Jeunesse. En l'occurrence, il s'agira plutôt de la partie « jeunesse ».

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention et de m'autoriser à la signer, en tant que maire, avec l'association BILBOK.

Avez-vous des questions sur cette convention ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

Je sais que le local est en question, et nous en parlerons, une réunion étant prévue à ce sujet, puisque le bâtiment est en vente.

FINANCES

5 – Délibération n° 2025-020 Budget principal de la commune – Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2024

M. ALBERTI.- La présentation budgétaire comprend trois étapes obligatoires : le rapport d'orientations budgétaires qui a eu lieu lors du dernier Conseil municipal du mois de mars et qui donne lieu à un débat ; ensuite, vous avez les votes du compte de gestion et du compte administratif, puis la présentation du budget primitif. Dans ce triptyque, nous en sommes aux deux derniers volets.

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il ne peut être statué sur le compte administratif de la commune sans disposer préalablement du compte de gestion transmis par le Comptable.

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du Comptable public à l'ordonnateur, en l'occurrence Monsieur le Maire. Cette approbation doit intervenir obligatoirement avant le vote du compte administratif et fait l'objet d'une délibération.

Le compte de gestion 2024 du budget principal de la commune, dont les résultats de clôture retracés ci-après sont conformes aux résultats du compte administratif 2024 du même budget, s'établit comme suit :

- Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 1 816 954,90 € ;
- Part affectée à l'investissement de l'exercice 2024 en fonctionnement : 516 002,96 € ;
- Résultat de l'exercice 2024 : 572 052,60 € ;
- Résultat de clôture 2024, tenant compte de l'exercice 2023 et des résultats 2024 : -574 503,01 € en investissement et 2 447 507,55 € en fonctionnement, pour un total de 1 873 004,54 €.

Nous verrons le détail de ces éléments dans le compte administratif.

M. le Maire.- Merci, Monsieur ALBERTI. Avez-vous des questions sur cette partie ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

6 – Délibération n° 2025-021 Rapport de présentation du compte administratif 2024

M. le Maire.- Pour cette délibération, je donne la présidence à Monsieur Christian BENTOUMI.

(Le Maire sort de la salle et donne la présidence à M. BENTOUMI.)

M. BENTOUMI.- Merci, Monsieur le Maire. Je donne la parole à Monsieur ALBERTI.

M. ALBERTI.- Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

(Monsieur Alain ALBERTI présente le Compte administratif.)

M. LASSAUQUE.- Que représentent les 600 € de produits exceptionnels ?

M. ALBERTI.- Je ne sais pas. Eu égard au montant de 600 € sur 4 506 000 €, je vous concède que j'ai un peu négligé cette somme. Toutefois, je ne manquerai pas de vous en tenir informé lors du prochain Conseil. Je le note.

Mme VILAIN.- Ne s'agit-il pas de dons exceptionnels ?

M. ALBERTI.- Cela peut arriver, mais il n'y en a pas eu à ma connaissance.

M. COURDOUAN.- Le matériel que vous vendez se trouve-t-il dans le chapitre 70 ?

M. ALBERTI.- Non. En l'occurrence, il s'agit du fonctionnement. Cela concerne uniquement le quotidien. Quand on vend du matériel, cela relève de l'investissement.

Nous verrons le détail ultérieurement, mais le chapitre 70 concerne tout ce qui touche au périscolaire, à la cantine ou au cimetière, par exemple, à savoir tous les éléments propres à la collectivité. Les deux chapitres dont nous sommes les donneurs sont le 70 et le 75. Les chapitres 73 et 74, qui sont les plus importants, concernent la fiscalité locale directe et indirecte, ainsi que les dotations de subventions.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la présentation du Compte administratif.)

Avez-vous des questions ?

M. COURDOUAN.- Depuis un certain temps, nous achetons de nombreux bâtiments, mais on ne voit pas beaucoup de retours sur investissement. On fait des investissements pour le locatif, mais combien de temps cette inertie durera-t-elle encore ?

M. ALBERTI.- Ces achats ont été faits parce que nous nous devons de faire certaines acquisitions, puisqu'elles sont opportunes pour la collectivité. Toutefois, après l'acquisition, il faut remettre les bâtiments en état, nous permettant, je l'espère, demain, d'améliorer les chapitres 70 et 75 que j'évoquais, afin d'avoir des rentrées d'argent de manière un peu plus récurrente pour compenser.

Quand on achète un investissement locatif, on peut y mettre un locataire dans le mois suivant et percevoir des revenus. Dans le cas présent, c'est un peu différent.

M. COURDOUAN.- En l'occurrence, ce sont les chiffres de 2024, mais des investissements sont faits chaque année alors que, pour l'instant, nous n'avons toujours pas de rentrées. Arrive-t-on à estimer cette inertie ?

M. ALBERTI.- Effectivement, il y a une certaine inertie, mais on se rend compte que, au fur et à mesure, le chapitre 70 augmente de manière régulière, même s'il n'est pas à la hauteur de ce que nous espérerions. Cet investissement que nous faisons actuellement nous donnera les recettes de demain.

M. COURDOUAN.- Oui, d'autant plus que nous aurons sûrement de moins en moins d'aides de l'Etat.

M. ALBERTI.- Comme je le disais en préambule, nous devons être en mesure d'abonder nous-mêmes les chapitres 70 et 73 de la section de fonctionnement, parce que l'on se rend compte que, demain, vu la situation des finances publiques, les dotations n'augmenteront pas, ayant tendance à s'écrêter. D'ailleurs, nous constatons un écrêtage régulier, et nous nous devons donc de compenser.

Il faut agir dans deux directions : maîtriser des charges en ne faisant pas n'importe quoi, et essayer d'augmenter les recettes dont nous sommes nous-mêmes porteurs.

M. COURDOUAN.- Merci.

M. BENTOUMI.- Merci, Monsieur ALBERTI, ainsi qu'à ceux qui ont œuvré pour ce budget.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

(Le Maire reprend sa place et la présidence.)

7 – Délibération n° 2025-022 Budget principal de la commune – Affectation du résultat de clôture exercice 2024

M. le Maire.- Ceci se place dans la continuité du débat d’orientations budgétaires que nous avons eu un mois auparavant et qui était assez riche.

M. ALBERTI.- Nous devons affecter le résultat de clôture de l’exercice 2024, dont nous avons déjà vu la plupart des chiffres. Il est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d’investissement de 574 503,01 €, compte tenu des restes à réaliser.

Le résultat 2024 s’élevant à 2 447 507,55 €, on affecte 556 386,54 € en investissement, et le reliquat est reporté en section de fonctionnement pour l’année suivante, à hauteur de 1 891 121,01 €, ce qui nous permettra de fonctionner. Il est heureux que nous ayons ce matelas, mais c’est aussi le témoignage du fait que, depuis quelques années, nous avons maîtrisé les charges et réussi à maintenir, voire à augmenter nos recettes. Ce solde de fonctionnement nous permet d’envisager l’avenir avec un peu plus de sérénité.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Si vous n’avez pas de question sur cette délibération, nous passons au vote.

(Approuvée à l’unanimité.)

8 – Délibération n° 2025-023 Vote du taux des taxes communales exercice 2025

M. ALBERTI.- Le taux des taxes communales ne change pas :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 2025 : 35,48 % – vous vous souvenez que, suite à la réforme supprimant la taxe d’habitation, on a aggrégé la nôtre et celle du Département ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 2025 : 96,04 % ;
- Taxe d’habitation sur les résidences secondaires 2025 : 12,65 %.

En revanche, quand on recevra l’impôt foncier, nous risquons d’entendre : « Vous avez dit que cela ne bouge pas, mais ma taxe augmente. » Ceci s’explique par le fait que les bases nationales augmentent légèrement cette année. Néanmoins, la taxe communale ne bougera pas.

M. le Maire.- Il est proposé de ne pas augmenter les impôts.

M. ALBERTI.- Exactement. Quand on peut se permettre de ne pas les augmenter, il ne faut pas en rajouter.

M. LEFEVRE.- Pour avoir participé à la commission au CCID, les bases augmenteront de 1,70 %.

M. ALBERTI.- Oui, alors que l’année dernière, elles ont augmenté de 7,1 %.

M. le Maire.- C’était énorme, sachant que désormais, c’est indexé sur l’inflation.

M. ALBERTI.- Cela se voit donc sur l’avis d’imposition des contribuables.

M. le Maire.- Nous avions fait une analyse de la pression fiscale sur Le Val, car c’est notre dernier levier. En effet, nous avons les dotations versées par l’État, les droits de mutations, la DSC et les AC versées par l’Agglomération, qui ont été évoquées lors du débat d’orientations budgétaires, et le dernier levier sur lequel nous pouvons jouer est l’impôt. Suite à notre étude, nous savons que la pression fiscale au Val est telle qu’elle doit être par rapport à la moyenne départementale. Il ne serait donc pas raisonnable de presser davantage nos administrés.

En revanche, un sujet important est le travail des bases, non pas des taux, mais de la catégorie des logements. En l'occurrence, je suis pour un impôt qui soit juste. Or certains propriétaires ont des habitations qui ne sont pas dans la bonne catégorie, soit parce qu'ils ont omis de le déclarer, soit parce que nous n'avions pas l'information, dirons-nous. Cette catégorie fait que l'application de la base est différente. Il est important que chaque habitant paie le même impôt, en fonction de son logement, à l'échelle du territoire communal.

Nous faisons donc ce travail. Par exemple, des habitants peuvent avoir une maison considérée comme étant presque une ruine alors qu'il s'agit d'une villa assez cossue avec piscine. Dans ce cas, je trouve que l'impôt n'est pas juste, et il faut donc appliquer les bons éléments.

Ce sujet n'était pas traité auparavant, et un rattrapage est en train d'être fait. L'idée est de mettre l'impôt au niveau auquel il doit être. Toutefois, nous n'appliquerons pas le rattrapage, sachant que normalement, pour les personnes dont nous avons détecté qu'elles n'étaient pas dans la bonne base, on peut revenir sur une application de trois années en arrière, mais ce n'est pas l'objectif.

C'est notre dernier levier, et il est donc important, mais nous ne presserons pas les habitants comme des citrons. Je pense qu'ils le sont déjà suffisamment. C'est la raison pour laquelle nous essaierons de travailler sur d'autres leviers, notamment avec tous les investissements que nous faisons sur la question énergétique, en supprimant un maximum de dépenses en la matière. C'est le but de l'investissement des panneaux photovoltaïques que nous avons voté ensemble afin de diminuer le coût de l'énergie, mais également pour le figer dans le temps, sur 15 ou 20 ans. Quand on voit le contexte géopolitique, on se dit qu'il est tout de même intéressant de fixer le prix de l'énergie au plus bas et de ne pas être confronté à 150 000 € de hausse de l'énergie, à consommation égale, comme nous l'avons vu au début de la guerre en Ukraine. Cela permet d'éviter de se retrouver dans la situation d'autres communes qui se demandent si elles doivent fermer tel service public à la population. L'idée est de garder notre niveau d'offre aux administrés en économisant.

Notre seul levier consiste donc à maintenir l'impôt tel qu'il est, à travailler sur les bases afin que chacun paie un impôt juste, puis à travailler sur nos économies et sur la perception de ressources à un niveau auquel nous pourrions prétendre.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

M. LEFEVRE.- Sur le plan de la justice fiscale, les impôts se préparent à taxer en fonction de l'emprise au sol des bâtiments. Ils en parlent depuis deux ans, mais ils ne sont toujours pas prêts. L'idée est de superposer l'emprise fiscale vue par satellite avec ce qui est déclaré aux impôts. Aujourd'hui, on est taxé sur les mètres carrés déclarés, sur les éléments de confort, etc., et ils ne peuvent pas maîtriser cela. Nous avons parfois des difficultés en connaissant le village, et c'est encore plus difficile pour eux.

Nous aurons donc une justice fiscale plus importante après. Finalement, c'est le même principe que ce qu'ils ont fait pour les piscines.

M. le Maire.- Merci. Nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

9 – Délibération n° 2025-024 État annuel des indemnités allouées aux élus

M. ALBERTI.- En application du nouvel article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat ou de toute société d'économie mixte ou publique locale.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Il ne fait pas l'objet d'un vote.

Pour l'année 2025, les indemnités versées aux élus, fixées par la délibération 2022-078 du 16 septembre 2022, incluant la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, sont indiquées dans la délibération. Elles n'ont pas évolué.

M. le Maire.- Il ne serait pas correct de les bouger.

Avez-vous des questions ?

M. COURDOUAN.- Je fais simplement remarquer que, pour un élément important tel que les finances, nous avons reçu des tableaux, mais depuis tout à l'heure, nous votons sur des sujets sans illustration. C'est un peu difficile pour nous. Ce n'est pas très digeste. L'intérêt est de débattre, mais nous ne voyons pas ce que nous votons. Cela me semble un peu bizarre. Pour ma part, j'ai étudié le dossier en amont, et j'espère que tout le monde l'a fait, mais dans les années précédentes, nous avions tous les éléments et pouvions en discuter.

M. le Maire.- Le budget primitif arrive.

M. COURDOUAN.- Oui, mais nous en sommes au troisième ou quatrième sujet que nous votons sans le voir. De la même façon, je pense qu'il est mieux pour Monsieur ALBERTI d'avoir une présentation.

M. le Maire.- Tous les éléments ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

M. COURDOUAN.- Oui, mais dans les années précédentes, nous avions ces éléments en tableaux. Ce n'est pas une question de légalité, mais simplement pour que le Conseil soit plus vivant. Toutefois, ce n'est pas grave.

M. le Maire.- En l'occurrence, c'est le même tableau.

M. COURDOUAN.- Il faudrait y penser pour l'année prochaine.

M. le Maire.- Oui, j'entends la remarque. Il n'y a pas de souci.

Nous ne votons pas ; nous en prenons acte.

(Approuvée à l'unanimité.)

10 – Délibération n° 2025-025 Rapport de présentation du budget primitif 2025

M. le Maire.- Vous noterez que, pour la deuxième année consécutive, vous avez reçu les délibérations dans la convocation 10 jours à l'avance, contre 5 jours auparavant. La loi demandait qu'on laisse plus de temps pour étudier les documents envoyés, notamment le budget qui est un document assez lourd à comprendre. Il est peu digeste, mais nécessaire pour la vie de la collectivité !

Monsieur ALBERTI, vous avez la parole.

M. ALBERTI.- Merci, Monsieur le Maire.

(Monsieur Alain ALBERTI présente le Budget primitif.)

M. LASSAUQUE.- En dépenses de fonctionnement, la production d'électricité de la toiture de l'école a-t-elle été intégrée dans les charges à caractère général ?

M. ALBERTI.- Non.

M. le Maire.- Ce sera la bonne surprise. Nous savons que, normalement, un tiers de la production de cette toiture couvrira 100 % de la consommation de l'école, quand il y aura du soleil, et les deux tiers restants sur les 800 m² de photovoltaïque seront redistribués sur les autres bâtiments municipaux, comme le bâtiment administratif de la Mairie, puis le foyer ou la Roguière.

Nous ne l'avons encore estimé. Nous avons quelques éléments de calcul, mais nous préférions être un peu pessimistes. De plus, une fois que les panneaux sont installés, Enedis doit faire la connexion, et on sait que cela prend toujours un peu de temps. En revanche, nous pourrons caler ce calcul pour le budget de l'année suivante.

M. ALBERTI.- D'ailleurs, je prends acte de votre demande, Monsieur LASSAUQUE, à savoir que sur le chapitre 11, je vous indiquerai précisément le montant que nous payons pour l'électricité, qui est de l'ordre d'une centaine de milliers d'euros chaque année.

Mme VILAIN.- Qu'a-t-on constaté au niveau de l'éclairage nocturne ?

M. le Maire.- Nous avons vu que cela a fortement atténué la hausse du coût de l'énergie. Cette année, en matière de travaux, au-delà de la toiture photovoltaïque, nous passerons tout l'éclairage en LED, comme nous l'avons fait pour le quartier des Machottes. Les travaux sont prévus par Territoire d'Énergie dans le courant de l'année et, normalement, s'il n'y a pas de retard, cela devrait être fait à la fin de l'été. Cela nous permettra également de consommer très peu, même si ce ne sera pas très joli, puisque les lanternes de style perdent leur verre, mais on procède ainsi.

Mme VILAIN.- Que cela représente-t-il en termes de prix ?

M. le Maire.- Il faudrait regarder la part de l'éclairage de nuit. Je ne peux pas vous le dire maintenant, de tête, mais je vous ferai passer l'information à l'occasion, avec grand plaisir.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la présentation du Budget primitif.)

M. CULINATI.- Monsieur ALBERTI, on peut dire que le remboursement des emprunts a baissé par rapport à l'année dernière.

M. ALBERTI.- Oui, il baisse chaque année, à partir du moment où l'on ne contracte pas de nouvel emprunt. Quand vous contractez un emprunt, la dette diminue, surtout en termes de charge financière. En effet, vous savez que dans un emprunt, on a une échéance globale comprenant la partie du capital et la partie de charge financière. Les emprunts sont faits de telle manière qu'au début, on rembourse beaucoup de capital et peu de charge financière, puis cela s'inverse en bout de course, mais la mensualité globale reste identique, la répartition se faisant à l'intérieur.

Le montant indiqué ici est l'annuité d'emprunt, à savoir le remboursement en capital, qui est de l'ordre de 177 000 €. Comme nous l'avons évoqué dans le rapport d'orientations budgétaires, des tombées d'échéances se feront en 2026, 2027 et 2028, de manière significative. Il me semble qu'en 2028, nous n'aurons plus qu'un emprunt, lequel avait été fait à hauteur de 1,5 M€, notamment pour l'acquisition de terrains.

Si nous maintenons ce cap, cela nous permettra d'emprunter pour des investissements futurs et importants, tels que celui de la salle des fêtes, parce que nous avons une capacité de remboursement.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la présentation du Budget primitif.)

Steve, en 2025, nous ralentissons les acquisitions. Cela dit, ce sont aussi des effets d'opportunité. Si un bien peut être important pour la collectivité, il serait dommage de ne pas le concrétiser.

M. le Maire.- Nous avons l'exemple de la savonnerie ou de la laverie qui s'installera, qui étaient des opportunités.

Toutefois, nous avons d'autres sujets en parallèle, dont l'un des plus importants en termes de prix est le pluvial, à plus de 600 000 €, concernant le grand bassin de rétention pour diminuer l'impact des inondations sur le quartier du village, avec le Verdon qui déborde, puisque les eaux s'écoulent des quartiers de Saint-Cyriaque, des Vergers, etc. C'est un budget conséquent pour faire un grand trou, mais sur la commune du Val, nous connaissons la question des inondations, puisque nous l'avons vécue ici, en même temps qu'au niveau de Sainte-Catherine, Ribeirotte et Laval, où 5 M€ ont été mis

sur la table par l'État. Sachant qu'aujourd'hui, on nous dit qu'il n'y a plus d'argent, nous avons bien fait de le mobiliser à ce moment-là. Cela représente 3 M€ pour l'acquisition des maisons et 2 M€ pour les démolitions, mais ainsi, des familles seront en sécurité, ce qui est important. Néanmoins, nous nous devons également de faire des aménagements importants. Ensuite, évidemment, il faut aller chercher des subventions. Sur cette opération, 50 % sont pris en charge par l'Agglomération.

Un autre coût énorme concerne la rénovation thermique des bâtiments administratifs, à hauteur de 800 000 €, pour la Mairie, la médiathèque et les bureaux annexes. Actuellement, le bâtiment de la Mairie, qui date du XIXe siècle, est une passoire thermique, et il faut le reprendre. Si nous voulons économiser nos consommations d'énergie sur le long terme, il faudra contrôler cet aspect, car on sait qu'avec l'évolution du climat, il risque de faire très chaud l'été et très froid l'hiver.

On revient donc sur une priorisation : gestion des risques et de la consommation énergétique pour demain. Nous nous mettons en situation de limiter nos impacts en termes de qualité de vie, ainsi que nos dépenses, puisque nous savons où nous allons, ceci étant dans la logique de ce que nous nous étions dit.

Ensuite, évidemment, on retrouve le quotidien, notamment avec les voiries dont il faut maintenir le niveau et qui nécessitent un gros travail. Il faut également finir des opérations en cours, telles que la réhabilitation du foyer. Le cimetière est aussi un sujet, car aujourd'hui, il ne reste qu'une place à disposition pour un enterrement. Nous avons profité d'une opportunité pour acheter le terrain qui sépare le cimetière du milieu et le dernier, ce qui nous permettra de proposer des tombes, puisque la mort fait partie du quotidien de la commune. Cela est donc inscrit dans les travaux.

Nous devons également finir la Pissine. L'assainissement est installé, et il faut maintenant s'occuper de la sécurité, l'objectif étant de mettre le rez-de-chaussée du site en location d'ici la fin du mandat. Nous en parlons depuis des années, et cela permettra de générer des recettes.

Idéalement, *in fine*, l'objectif est d'atteindre au moins 100 000 € de recettes de ces produits. Actuellement, nous avons 40 000 € de l'aire de camping-cars et environ 14 000 € des gîtes que nous avons mis en location, ce qui fait déjà à peu près 60 000 €. Si l'on y ajoute les locations du centre aéré, du foyer et du site de la Pissine, je pense que nous pouvons atteindre les 100 000 €. Au lieu d'augmenter les impôts, nous sommes vertueux dans la création de notre propre richesse, et je pense que la situation actuelle donne raison au chemin que nous nous sommes donnés en 2019-2020.

S'il n'y a pas de question sur cette présentation des investissements, nous pouvons passer à la suite, Monsieur ALBERTI.

M. ALBERTI. - Merci, Monsieur le Maire.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la présentation du Budget primitif.)

M. COURDOUAN. - Pouvez-vous me rappeler l'objet du nouvel emprunt de 2019 ?

M. ALBERTI. - Il s'agit de la balayeuse. C'est le seul emprunt que nous avons fait au titre de notre mandature. Elle sera bientôt amortie.

M. le Maire. - Nous avons également négocié les intérêts.

M. ALBERTI. - Effectivement, à l'origine, nous avions négocié l'ensemble de nos crédits. Le taux de certains d'entre eux était un peu élevé, et nous avons réussi à négocier la plupart de nos crédits avec nos banques partenaires, sauf celui de la Caisse d'épargne, qui est le plus important, à 1,5 M€, sachant qu'ils ne sont pas obligés d'accepter. Cela nous a fait économiser environ 40 000 € sur l'exercice.

Actuellement, la conjoncture étant propice, nous avons des emprunts à taux variable à moins de 1 %, même s'il y a des garde-fous. C'est une bonne chose. Ce travail doit être fait, car il nous permet de réaliser des économies.

Compte tenu des investissements à réaliser, il est certain que nous en viendrons à contracter des emprunts.

Monsieur le Maire, j'ai terminé.

M. le Maire.- Merci pour cette présentation, Monsieur ALBERTI.

Le budget primitif 2025 présenté au Conseil municipal est conforme aux orientations budgétaires débattues en séance le 7 mars dernier et confirme les objectifs portés par la municipalité.

Avez-vous des dernières questions ou remarques ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

Notre budget prévisionnel est donc approuvé à l'unanimité. Je tiens à remercier Monsieur ALBERTI pour la présentation et pour le travail de suivi, ainsi que Monsieur le DGS qui a compilé les données. Pour lui, c'est la fin d'une grosse période. Nous lui en demandons beaucoup au quotidien, mais cette période est plus chargée, avec la préparation du DOB et du budget. Monsieur LE ROUX, vous allez pouvoir souffler, bien que j'aie cru comprendre que vous avez beaucoup de projets pour la semaine prochaine ! En tout cas, merci pour votre investissement à nos côtés.

11 – Délibération n° 2025-026 Vote des subventions aux associations exercice 2025

M. le Maire.- Pour cette délibération, je demande aux personnes étant présidents ou membres de conseils d'administration d'associations de sortir, s'il vous plaît.

(*Gisèle CONFORTI-PERNEY, Christian BENTOUMI, Max FABRE et Jean CULINATI sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.*)

Nous avons le quorum.

Il est proposé à l'assemblée municipale de voter les subventions aux associations locales au titre de l'exercice 2025 et de répartir les crédits votés au budget à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » pour un montant prévisionnel budgétaire de 100 000 €.

Les subventions identifiées pour un montant de 91 350 € se répartissent tel que prévu dans le tableau. Puisqu'il n'est pas présenté, je vais vous le lire ligne par ligne.

Je précise qu'aucune baisse n'est proposée. Cela a été validé par la commission. Si vous êtes d'accord, nous les voterons en bloc :

- Acampado : 1 000 € ;
- Association Culturelle Valoise, 5 500 € : nous l'avions diminué au fur et à mesure, après avoir accompagné l'association pour évacuer les frais du photocopieur, et maintenant, le montant correspond aux besoins et aux demandes ;
- AEVAC : 600 € ;
- Amis de la cour Valenco : 700 € ;
- Amis de Paracol, 3 500 € : c'est un peu plus que l'année dernière, parce qu'ils ont des projets. Cette année, ils ont réhabilité le mur de l'esplanade de Paracol. À présent, ils ont un grand projet de rénovation des oratoires et des chemins anciens, notamment sur Paracol ;
- Anim Paracol : 600 € ;
- ADAMA VAR : 150 € ;
- Art et passion : 300 € ;
- Association généalogique valoise : 300 € ;

- Arts martiaux : 300 € ;
- Bilbok, avec la convention : 10 000 € ;
- CCFF : 500 € ;
- Chasse et nature : 1 200 € ;
- Club de loisirs (13 Raî) : 1 000 € ;
- Comité valois de jumelage : 1 000 € ;
- Confrérie Sant Antonni : 10 000 € ;
- Copains du jazz : 500 € ;
- Donneurs de sang : 500 € ;
- FNACA : 250 € ;
- Gym loisirs Valen : 1 000 € ;
- Le Val Bessillon (SCV) : 12 600 €, soit un peu plus que l'année dernière, car nous avons fait une convention impliquant qu'ils prennent en charge le nettoyage des locaux, puisque nous avions des problèmes de propreté. Quand le service Propreté passait, les vestiaires étaient très sales. Nous nous sommes donc mis d'accord avec eux pour qu'ils prennent en charge ce que nous allouons pour ce nettoyage. Ainsi, ils gèrent cet aspect, et c'est aussi une façon de les responsabiliser ;
- Médaillés militaires : 250 € ;
- Passion chinoise : 500 € ;
- Pétrir et partager, 500 € : là aussi, c'est un peu plus. Ils ont lancé leur association deux en arrière, et nous avions accordé une première subvention l'année dernière. À présent, nous sommes sur le rythme de croisière, au vu des activités qu'ils proposent aux habitants, notamment avec le CCAS ;
- Randonneurs valen : 400 € ;
- Renaire valen : 750 € ;
- Sapeurs-pompiers : 1 000 € ;
- Scool dance : 500 € ;
- Souvenir Français : 600 € ;
- Club de Tennis : 1 000 € ;
- Les Val'heureuses : 300 € ;
- Valoise de pêche : 1 500 €, avec la convention de l'entretien de la pisciculture ;
- Yoga : 1 000 € ;
- Provence violette : 750 €, ce qui est inférieur à l'année dernière, parce qu'ils demandent moins, mais nous avons dit que nous suivrions en fonction des projets ;
- Cœurs de l'Assomption : 300 € ;
- Office Municipal d'Animations, 30 000 € : c'est une nouvelle structure municipale dont nous avons déjà parlé, à laquelle la commune délègue toutes ses animations et festivités. Ce chapitre qui était dans nos comptes passe dans celui des subventions, notamment pour alléger la partie concernant la buvette et l'organisation qu'il est beaucoup plus simple de déléguer à cet office municipal d'animation.

Enfin, il reste une réserve de 8 650 €, en fonction de besoins éventuels dans l'année à venir.

Avez-vous des remarques ?

M. COURDOUAN.- Les 8 000 € constituent-ils l'enveloppe que nous avions prévue au cas où ils voudraient faire un projet ?

M. le Maire.- Oui, en cas de projet exceptionnel et plutôt groupé. Au début, nous avions demandé aux associations de se mutualiser, parce qu'à une époque, chacune travaillait dans son coin. Aujourd'hui, cela fonctionne assez bien. Nous proposons donc de laisser cette somme à libre distribution et, de toute

façon, si nous devons l'attribuer, nous devrons la voter en Conseil municipal. Ainsi, nous pourrons débattre du bon usage que nous pourrions en faire.

Néanmoins, Monsieur LE ROUX me dit que nous ne sommes pas obligés de l'utiliser.

M. COURDOUAN.- Oui, c'est toujours une économie.

M. le Maire.- En tout cas, nous l'avons en cas de nécessité. Il nous est arrivé de l'utiliser pour certains évènements associatifs.

M. COURDOUAN.- D'autre part, là encore, pour la prochaine fois, il serait bien de mettre une petite ligne d'explication sur l'objet de la subvention. Vous avez développé pour certaines associations, et je trouve intéressant de savoir ce que nous votons. Je ne demande pas le détail complet de chaque association, ce qui serait trop fastidieux, mais au moins une petite ligne.

M. le Maire.- Je le fais en fonction de l'actualité. Nous versons des subventions à certaines associations depuis très longtemps pour leur fonctionnement.

Pour moi, il existe plusieurs types d'associations :

- celles qui font de l'entre-soi, qui demandent généralement de très petites sommes ou que nous ne subventionnons pas ;
- celles ayant vocation à s'ouvrir avec des adhérents de la commune qui en bénéficieront, sans faire d'activité particulière pour la commune, et je pense que c'est important, car cela constitue une offre supplémentaire destinée à nos habitants, que ce soit en sport ou autre ;
- celles qui proposent uniquement des évènements gratuitement ouverts aux habitants.

C'est ainsi que nous attribuons les subventions. Pour celles qui font des animations particulières ou qui ont un projet spécifique, la commission propose une fluctuation dans ces demandes. Dans ce cas, je peux détailler le projet. Pour le reste, comme le tennis, ils font leurs activités habituelles.

M. COURDOUAN.- Oui, bien sûr, mais il est toujours intéressant de savoir ce que nous votons.

M. le Maire.- Tout à fait. J'essaie de réfléchir à un moyen de le transposer à l'écrit.

La plupart du temps, la subvention sert uniquement au fonctionnement. Ils remplissent un dossier, et nous les répartissons en deux groupes, entre les petits et les gros montants. Christian avait mis cela en place, et nous l'avions voté ensemble. Ils doivent indiquer l'objet de la demande de subvention, ce qui permet de faire des choix. Au début, nous avons hérité d'une usine à gaz, mais nous avons décidé qu'en tant que municipalité, nous devions simplifier les demandes administratives des associations. Il est déjà heureux qu'elles soient là et fassent le travail, car si nous ne les avions pas, il faudrait une enveloppe bien supérieure à 100 000 € pour réaliser tout ce qui est fait. Il est important de le dire, car cela repose souvent sur du bénévolat.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

(Gisèle CONFORTI-PERNEY, Christian BENTOUMI, Max FABRE et Jean CULINATI rentrent dans la salle du conseil.)

12 – Délibération n° 2025-027 Vote de la subvention au CCAS exercice 2025

M. ALBERTI.- Il convient de fixer le montant de la subvention d'équilibre à allouer au CCAS du Val pour 2025.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS, une subvention communale de 8 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget primitif 2025.

M. le Maire.- Merci. Par souci de transparence – nous en avons parlé dans le cadre du DOB, mais il est bien de le répéter –, l'année dernière, la subvention était à 10 000 € et, cette fois, elle est à 8 000 €. Cela a été décidé en commun accord avec le Conseil d'administration du CCAS. Le budget voté hier soir s'élève à 43 000 €, et l'idée est d'adapter la subvention en fonction des besoins. Au lieu d'ouvrir un droit à 10 000 € ou 8 000 € systématiquement, sachant que dès que l'on y touche, c'est un drame, on se dit que la commune est là pour accompagner : il est proposé d'augmenter en cas de besoin supplémentaire, et quand le besoin est moindre, nous proposons de diminuer.

Au vu du contexte global, aussi bien national que local, il me semble honnête de varier en fonction des demandes. De toute façon, c'est ce que j'avais dit. Demain, en cas de gros coup dur comme nous avons pu le vivre, tel que les inondations, évidemment, la commune a des réserves, et le CCAS a les siennes. Si besoin, nous voterons un amendement, comme nous l'avons déjà fait en 2021 pour les inondations du 4 octobre.

M. LEFEVRE.- Bien entendu, c'est déjà bien pour le fonctionnement, mais peut-on aussi interpréter le budget par le fait que moins de gens sont dans le besoin ?

Mme RINAUDO.- Non, au contraire, mais nous avons de plus en plus de dons et de mécènes. Il faut savoir que notre CCAS est très actif, avec énormément d'activités, mais nous passons par des prestataires gratuitement. De plus, nous sommes très économies.

Cela s'explique surtout par le fait que nous avons des dons et que nous gérons notre budget en bon père de famille.

M. LEFEVRE.- Ceci est une bonne nouvelle, mais il aurait été encore mieux que les gens soient moins dépendants et malheureux.

Mme RINAUDO.- Non, malheureusement, les aides financières facultatives ne bougent pas.

M. le Maire.- Par exemple, on voit une augmentation des personnes qui viennent pour l'aide alimentaire, sachant que tout le monde ne vient pas. On constate également une hausse des aides d'urgences, ainsi que sur la question de l'énergie.

En revanche, le CCAS est vraiment monté en compétence au cours des dernières années, depuis que nous avons structuré avec Le Val Services, et nous avons énormément de prestataires. Le CCAS du Val organise des réunions avec tous les prestataires du secteur social, permettant à tous ces acteurs de se retrouver et d'échanger sur des thématiques. Forcément, cela permet à la commune d'avoir des bons conseils et, par conséquent, les bonnes prestations, entraînant des économies.

Ensuite, nous nous sommes donné la volonté d'aller chercher du mécénat et des finances. De la même façon que la commune essaie de faire fructifier son foncier, le CCAS a son propre foncier, avec une location. L'idée est donc d'aller chercher des ressources.

En l'occurrence, par rapport au budget voté à l'équilibre, il fallait 8 000 €. Il me paraît sain de voter à l'équilibre, en fonction de l'avis du CCAS et de ce que l'on arrive à faire.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

Merci. Ainsi, ce que nous avons voté hier est conforme à ce que nous avons voté aujourd'hui.

INTERCOMMUNALITÉ

13 – Délibération n° 2025-028 Convention de mise à disposition de site(s) de compostage au sein d'un espace public

M. LASAUQUE.- Nous sommes dans le cadre de la loi AGEC (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) qui prévoit de détourner les biodéchets dès la source. Cela signifie qu'il faut pouvoir proposer des solutions à tous les usagers pour qu'ils ne jettent pas leurs déchets organiques dans les poubelles.

Vous avez sans doute déjà vu les distributions de composteurs individuels, qui étaient organisées par le SIVED et maintenant par l'Agglomération, dont l'une a eu lieu vendredi dernier et a bien marché. Toutefois, pour les habitants du centre-village ne disposant pas de jardin, le composteur individuel n'est pas très pratique. Il est donc nécessaire d'installer des composteurs collectifs. Un tel composteur a déjà été installé à Saint-Benoît, mais la commune en a besoin d'autres, car cet unique emplacement ne peut pas satisfaire tous les besoins.

Un autre emplacement avait été identifié sur le parking des Grandes Aires, juste derrière la commune, à l'occasion de la réorganisation de cet espace.

L'objet de cette délibération consiste à valider la convention qui nous lie à l'Agglomération, laquelle a la compétence des déchets et gère donc ces composteurs. À charge de la commune de mettre à disposition le foncier et d'assurer une animation, notamment par l'identification de responsables de compost, à savoir les personnes qui seront les premiers usagers à l'entretenir.

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention annexée avec la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour la mise à disposition de sites de compostage au sein d'un espace communal, en tenant compte des légères modifications proposées par la commune.

M. le Maire.- En effet, des réunions de préparation ont eu lieu à ce sujet, et je l'avais évoqué en bureau des maires. Il était demandé aux agents de la commune de mettre le broyat disponible sur les composts que nous accueillerions. Je viens de relire le texte et, de la façon dont c'est écrit, c'est vraiment « si c'est disponible ». Or nous n'avons pas suffisamment de broyat pour le mettre, et je ne suis pas d'accord pour que les agents de la commune agissent sur une compétence qui n'est pas la sienne. Cela impacte forcément notre personnel, lequel a d'autres missions. Nous en avons parlé à chaque fois, et on doit être juste : à chacun ses compétences.

Nous avons écrit à l'Agglomération, laquelle nous a répondu hier. Je vous lis la lettre et pourrai vous la faire passer si vous le souhaitez :

« Je vous confirme que l'Agglomération prendra bien en charge l'apport de broyat pour alimenter le site de compostage, au vu de ce souhait communal. »

D'autre part, on parlait de l'entretien des abords, et nous voulions des précisions à ce sujet. En effet, normalement, tous les déchets par terre autour des poubelles ne devraient pas être gérés par la commune, mais par celui ayant la compétence. Malheureusement, nous sommes obligés de le faire, parce qu'autrement, cela reste sale. Dans le courrier, ils nous ont bien confirmé qu'il s'agit vraiment de l'entretien des abords. Par conséquent, tous les déchets déposés à côté sont du ressort de l'Agglomération, mais tout ce qui concerne le débroussaillage est de notre ressort.

Je vous propose d'annexer la réponse de l'Agglomération à la convention, afin que ce soit bien conforme à ce que nous avions demandé, alors que ce n'est pas reporté exactement ainsi dans la convention, afin que nous puissions être corrects dans nos engagements et dans le respect des parties entre la commune et l'EPCI.

Êtes-vous tous d'accord avec cela ?

Mme VILAIN.- Dans un second temps, d'autres seront-ils installés ailleurs ?

M. le Maire.- Pour l'instant, l'EPCI n'en met qu'un par commune, et nous en avions déjà un. Ensuite, nous pousserons pour en avoir d'autres, mais pour l'instant, le principe d'un seul composteur par commune a été acté dans le schéma, à la majorité.

Mme VILAIN.- C'est peu. Quelle est la contenance ?

M. le Maire.- Celui-ci est uniquement destiné au secteur du village, puisque des composteurs individuels sont distribués pour la partie résidentielle.

L'idée est donc d'en proposer, dans le respect de la loi, et il y en aurait déjà deux : celui des HLM, qui est suffisant pour ce quartier, et celui du centre du village.

Ensuite, tout un travail de tri doit être fait. En effet, il est bien d'en mettre partout, mais si personne ne vient les remplir, c'est inutile. L'idée est donc d'en mettre un du côté du village, parce que nous savons que les habitants sont volontaires et souhaitent cette installation. En réalité, nous avions l'idée de le faire depuis deux ou trois ans.

Nous commençons ainsi, puis nous verrons les comportements, sachant que cela peut rapidement dégénérer. Nous devons donc arriver à bien le cadrer et, une fois que ce sera fait, l'objectif est d'en déposer dans différents endroits.

M. LASAUQUE.- Dans un monde idéal où tous les habitants du centre-village trient effectivement leurs déchets, selon nos estimations, il faudrait six sites de ce type. Pour l'instant, l'Agglomération les déploie un par un dans les communes, au compte-gouttes, du fait d'une montée en compétence au niveau du personnel de l'Agglomération qui gère ces sites.

Actuellement, tout le monde ne trie pas encore. Cela nous laisse le temps d'évoluer, mais le besoin à terme serait de cet ordre de grandeur.

M. le Maire.- Par ailleurs, nous avons notre composteur à l'école, pour les déchets de la cantine, avec un suivi grâce à des pesées, etc. Nous essayons de jouer le jeu et de montrer l'exemple par l'action municipale. Il ne faut pas oublier que plus nos poubelles seront lourdes, plus nous paierons cher.

Mme VILAIN.- Justement, avez-vous déjà une idée sur ces fameux conteneurs pesés avec une puce électronique, prévus dans deux ans ? Comment cela se passera-t-il ?

M. le Maire.- Pour l'instant, ce n'est pas encore acté à l'échelle de notre EPCI, qui est compétent en la matière. Le syndicat qui gérera nos poubelles collectées est le SIVED.

Actuellement, plusieurs débats sont en cours : soit on est sur la taxe dite incitative, au passage ou au poids, soit on se base sur la surface d'habitation, ce qui n'est pas juste, puisque l'on peut être une seule personne dans une grande maison ou cinq personnes dans un petit appartement. On ne produit donc pas tous le même volume de déchets. On peut être très vertueux ou pas.

Ce débat n'est pas encore acté à l'Agglomération. Le point de blocage porte sur le fait que si la redevance incitative n'est pas payée par l'usager, on ne peut pas la recouvrir de la même façon que la TOM, qui dépend du Trésor public, lequel va directement chercher à recouvrir la somme en cas d'impayé. Quand on est sur une redevance incitative, la compétence relève de l'établissement public ou de la collectivité, et on a toujours du mal à récupérer cet argent.

Mme VILAIN.- Cela fera-t-il des recettes pour la commune ?

M. le Maire.- Non, puisque cela relève de l'EPCI. La réflexion de certains élus consiste à dire : « Attention, si on est en redevance, nous aurons peut-être plus d'impayés. » Il faut équilibrer cela, et si la compétence ne le peut pas, étant donné que ce sont des budgets annexes, ce serait fait par le budget principal de l'Agglomération.

Aujourd'hui, le débat porte là-dessus. Pour ma part, je pense que c'est un problème de dispositif. Il faudrait le faire évoluer par nos parlementaires et légiférer pour que la redevance incitative soit incluse comme une taxe variable. Ensuite, ce serait appliqué soit à la pesée, soit au passage. L'objectif est de réduire au maximum, mais avec toutes les réflexions, si on est au passage ou à la pesée, serons-nous vertueux en Provence, ou jetterons-nous nos poubelles ailleurs ?

Mme VILAIN.- Certains ont trouvé le système : ils jettent leurs déchets dans les poubelles des personnes absentes de chez elles.

M. le Maire.- C'est un sujet de société. En tout cas, il faudra que nous arrivions à gérer nos déchets.

M. LEFEVRE.- Il faudrait peser les sangliers !

M. le Maire.- Oui !

S'il n'y a pas d'autres questions sur le compostage, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

M. le Maire.- L'ordre du jour est épuisé. Il me reste à vous lire la liste des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période du 8 mars 2025 au 4 avril 2025 :

- Acte d'engagement des marchés alimentaires 2025-2026 du groupement de commande SIVAAD Lot 11 – DB15, principalement pour la cantine.

La séance arrive à sa fin. Avez-vous des remarques ou questions ?

M. COURDOUAN.- Je suis assez étonné, parce qu'aujourd'hui, nous avons deux départs à la retraite, dont un qui a plus de 20 ans de Mairie, et il aurait été bien au moins de saluer cela. D'habitude, nous le faisons pour d'autres agents.

M. le Maire.- C'est vrai, mais ceux-ci ne sont pas encore partis.

M. COURDOUAN.- En effet, ils partent en congés, mais normalement, vous le faites dans ce sens.

M. le Maire.- Non, nous le faisons quand ils sont partis définitivement. Il est prévu d'évoquer cela au prochain Conseil municipal.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je clôture la séance.

(*La séance est levée à 20 h 32.*)

La secrétaire de séance,

Anaïs DUFEUX



Le Maire,

Jérémy GUILIANO


